



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Présents : Christian BOREL Lorraine BUISSON, Caroline CHAM-BONNIERE, Francis ESCALLIER, Joseph FAURE, Roger MAMO, Roland MULLER, Laurent REYNAUD, André ROULET, , Jacqueline SIMON,.

Absent : Alain TOURN ((procuration à Christian BORE) _

Conseillers en exercice	11
Conseillers absents	1
Procuration	1

Contenu

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2015	1
1 Approbation du PV précédent	2
2 Voirie	2
2-1 Travaux exécutés sur devis	2
2-2 Examen des travaux à effectuer.	2
3 Création de deux parcours équestres sur le territoire intercommunal : Tour du Grand Gapençais et Tour de l'Avance 2015024 Parcours Équestre CCVA	3
4 Restauration du tableau de la Nativité. 2015026 Nativité	3
5 École : Projet de natation	4
6 Assainissement : suites données au rapport du SATESE.	5

1 APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le PV du Conseil du 2 juin 2015 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

2 VOIRIE

2-1 TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR DEVIS

Le maire a accepté les devis ci-après fournis à sa demande par l'entreprise Peyron :

Curage caniveau et nettoyage têtes de buses au chemin des Drayes	1212,00 € TTC
Réhabilitation d'un passage busé au lieu-dit « les Bridons »	1441,20 € TTC

Accord unanime du conseil municipal.

2-2 EXAMEN DES TRAVAUX À EFFECTUER.

Jusqu'à présent la commission de voirie, avec l'assistance du technicien de la DDT, contrôlait l'état de la voirie communale afin de diagnostiquer les travaux nécessaires.

La participation de la DDT étant maintenant supprimée, le maire propose de convenir avec les membres de la commission de voirie d'une visite de diagnostic des travaux à réaliser.

Liste des membres de la commission de voirie :

Christian BOREL

Francis ESCALLIER

Joseph FAURE

Roland MULLER

Laurent REYNAUD

André ROULET

Alain TOURNE

Rendez-vous est donné aux membres de cette commission le 13 juillet 2015 à 9:00 devant la mairie

3 CRÉATION DE DEUX PARCOURS ÉQUESTRES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL : TOUR DU GRAND GAPENÇAIS ET TOUR DE L'AVANCE 2015024 PARCOURS ÉQUESTRE CCVA

Le 1er juin 2015, le conseil communautaire de la CCVA a décidé :

- de créer les deux parcours de randonnée équestres sur le territoire de la communauté de communes : le Tour du Grand Gapençais et le Tour de l'Avance,
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'entretien, du balisage et de la signalétique adéquats des itinéraires créés,
- d'autoriser Monsieur le président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces parcours,
- d'autoriser Monsieur le président à signer tous documents se rapportant à la création de ces parcours,
- que les dépenses relatives à la création de ces parcours soient inscrites au budget général de l'exercice 2015.

Entendu lecture de cette délibération, le Conseil municipal de Montgardin n'émet aucune objection.

4 RESTAURATION DU TABLEAU DE LA NATIVITÉ. 2015026 NATIVITÉ

Le maire rappelle que par arrêté du 24 mars 2015 Monsieur le Préfet a inscrit au titre des monuments historiques un tableau de l'église de Montgardin : « Nativité. »

Le conseil municipal du 5 mai 2015, a décidé d'engager le protocole d'expertise aux fins d'obtenir une subvention pour la restauration de ce tableau.

Le 1er juillet 2015, les devis de trois restaurateurs ont été examinés par la commission d'appel d'offres.

Cette commission composée de Messieurs Roger MAMO, Francis ESCALLIER et Roland MULLER était assistée, à titre d'experts, de Mme BRIOTET Catherine (Conservateur des antiquités et objets d'art du Département des Hautes-Alpes) et de Monsieur l'Abbé JP MOLLON (Responsable de l'art sacré pour le diocèse)

Devis examinés

Date	Nom du restaurateur	Montant de la proposition (HT)	Observations
07/05/2015	LASSALE Anne	2 505 €	TVA non appli-

Date	Nom du restaurateur	Montant de la proposition (HT)	Observations
			cable
23/05/2015	DESCOUR - POIRSON Carole	3 230 €	TVA non applicable
01/06/2015	MATSUNAGA Toshiro	4 550 €	+ TVA = 910 €

- Entendu les analyses techniques des experts assistant les membres de la commission d'appel d'offres ;
- Considérant que Madame DESCOUR -POIRSON a fait l'offre la plus appropriée ;

Les membres de la commission d'appel d'offres retiennent à l'unanimité la proposition de Mme DESCOUR -POIRSON s'élevant à 3 230 €. Ce montant étant exonéré de l'application de la TVA.

Le conseil municipal, considérant l'avis de la commission d'appel d'offres,

- décide à l'unanimité de retenir Madame DESCOUR - POIRSON Carole pour la restauration du tableau dit de la Nativité.
- Sollicite une subvention
 - ✓ auprès de la Région, (Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).au titre du Ministère de la Culture et de la Communication culturelles
 - ✓ auprès du Conseil Général (Agence Culturelle)

5 ÉCOLE : PROJET DE NATATION

Le 3 juillet 2015, le directeur de l'école fait la demande ci-après :

La piscine d'Embrun devant fermer prochainement pour cause de travaux, il nous a été proposé un créneau horaire au stade nautique de Fontreyne à Gap. Cette proposition permettrait de proposer à nos élèves 7 séances de natation entre le 14 septembre et le 6 novembre 2015 (les mercredis de 9h30 à 10h30).

Cette activité rentrant dans le champ des apprentissages obligatoires lorsqu'elle est proposée, il ne nous est pas permis de

demander une participation financière auprès des parents d'élèves.

Ainsi, le financement de ce projet s'établirait comme suit :

DÉPENSES	
Transport en autocar (estimation)	1050€
Entrées à la piscine (estimation)	315€
TOTAL	1365€

Le maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition du maire.

6 ASSAINISSEMENT : SUITES DONNÉES AU RAPPORT DU SATESE.

Le conseil municipal a examiné le 2 juin 2015 le rapport du SATESE du 7 avril 2015.

Le 9 juin 2015, le maire a invité Monsieur GRUZZA à commenter devant le conseil municipal les observations du SATESE.

Monsieur GRUZZA apporte les réponses ci-après :

• 1er étage de filtres plantés de roseaux, percolation verticale

Les roseaux ont entamé leur repousse. L'eau stagne dans le bassin alimenté, comme cela avait déjà été signalé lors de la visite de septembre dernier. Le ressuyage entre deux bâchées n'est pas suffisamment rapide. Les bassins ne parviennent pas à sécher entre deux périodes d'alimentation, qui sont trop longues. La situation n'a pas évolué depuis septembre. Ceci entraîne une moins bonne oxygénation du massif.

Les roseaux ont entamé leur repousse. L'eau stagne dans le bassin alimenté, comme cela avait déjà été signalé lors de la visite de septembre dernier. Le ressuyage entre deux bâchées n'est pas suffisamment rapide. Les bassins ne parviennent pas à sécher entre deux périodes d'alimentation, qui sont trop longues. La si-

tuation n'a pas évolué depuis septembre. Ceci entraîne une moins bonne oxygénation du massif.

Réponse :

Le constructeur (SIRFIA) conteste ce constat.

En effet, depuis le contrôle du SATESE, la densité de pousse des roseaux s'est considérablement accrue du fait notamment des rhizomes souterrains des végétaux.

La colonisation de la totalité de bassins par les roseaux doit être surveillée. Il serait même préférable de planter les roseaux sur la totalité des bassins. En effet, la couche de boues est épaisse (de l'ordre de 2 cm) et la population raccordée est proche de la capacité nominale. Le constructeur de la station doit intervenir rapidement, car plus la couche de boues sera épaisse plus la plantation sera délicate. Le bassin n°2 n'a pas été alimenté entre le 16/03 et le 30/03 (pas d'alternance lors de l'intervention du prestataire le 23/03). IL faut absolument alterner à chaque visite les bassins. Deux passages par semaine sont nécessaires afin de se rapprocher de 3, jours d'alimentation suivis de 7 jours de repos (préconisations du CEMAGREF¹ / IRSTEA).

Réponse :

Pas de préconisation du CEMAGREF La station selon le constructeur (SIRFIA) fonctionne très bien.

La fréquence d'alternance respectée par la société de maintenance sont bien celles préconisées par SIRFIA. L'augmentation de cette fréquence n'aurait pas forcément les résultats escomptés et par contre coûterait près de 8 000 € supplémentaires par an.

Constat des analyses : à l'entrée 440 mg/l en sortie 3,5 mg/l alors que la tolérance est à 70 mg par litre

Ces passages plus rapprochés permettraient :

- d'alterner plus fréquemment les bassins et de diminuer la durée d'alimentation par bassin - de respecter des fréquences plus propices à la ré-oxygénation des bassins

¹ Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) dont le nouveau nom est Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

Réponse :

Des passages plus fréquents sont inutiles.

- d'assurer une rotation plus rapide entre chaque bassin. Au printemps, ceci est encore plus important pour assurer une alimentation de tous les bassins pendant la période critique de reprise végétative des roseaux.

2ème étage de filtres plantés de roseaux, percolation verticale

Les roseaux sont mieux développés qu'au 1er étage.

Réponse :

Selon le constructeur la densité de la plantation est suffisante si l'on tient compte des rhizomes des roseaux. Un constat récent démontre un développement suffisant des roseaux.

Une attention particulière doit être apportée au désherbage. Cette tâche a été confiée à la société Béraud Paysagiste.

Réponse :

Le constructeur affirme qu'un désherbage hebdomadaire tel qu'il est pratiqué est très satisfaisant.

Les roseaux n'ont pas été faucardés à l'automne dernier, ils devront impérativement l'être cet automne.

Réponse :

C'est un choix délibéré du constructeur pour la première année.

Lors de la visite, le lit n°1 était alimenté.

Comme noté lors de la visite précédente, des lapins occasionnent des dégâts dans les bassins du 2ème étage en créant des cheminements préférentiels. Si nécessaire, les bassins seuls doivent être clôturés par un grillage plus fin.

Réponse :

Sans conséquence eue égard au prix de clôture qui s'élèverait à 7 800 €.

Saulaie

La majorité des pousses des boutures ont été rongées par les lapins ainsi que les écorces. Il faut protéger les boutures à l'aide d'un grillage afin de garantir leur survie.

Réponse :

De nouveaux saules ont été plantés avec 75 % de réussite.

CONCLUSIONS

Outre les conclusions de la visite précédente (24/09/2014), il est indispensable d'alterner plus fréquemment les bassins en respectant le plus possible 3,5 jours d'alimentation suivis de 7 jours de repos pour le premier étage. L'alternance peut être poursuivie une fois par semaine pour le 2ème étage.

Ces passages plus rapprochés permettraient :

- d'assurer un dégrillage plus fréquent et donc de limiter les risques de by-pass suite à une mise en charge du dégrilleur

Réponse :

Présence de nombreuses lingettes féminines. Ces produits ne doivent en aucun cas être jetés dans les WC. Leur consistance n'est pas forcément biodégradable et constitue un risque de dysfonctionnement à terme de la station. Un dispositif de dégrilleur automatique permettrait d'éviter cet inconvénient. Coût 7 500 € HT

- d'éviter la mise en charge de la canalisation en amont du dégrilleur

- d'assurer une rotation plus rapide entre les filtres, avec un meilleur maintien de la biomasse épuratrice, une ré-oxygénation plus fréquente, une alimentation plus régulière de tous les roseaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Marc GRUZZA et avoir été invités par le maire à poser autant que de besoin les questions

qu'ils souhaitent, les membres du conseil municipal ont estimé à l'unanimité que les informations reçues étaient suffisantes.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2016 l'installation d'un dégriffeur automatique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:36

Le maire

Roger MAMO

